

## LE TIGNET

# François Balazun s'exprime sur la présence des gabions

C'est en découvrant, dans une revue, un article sur les gabions, ces blocs de pierre entourés d'une structure grillagée, installés depuis plusieurs mois sur la commune du Tignet que François Balazun a tenu à rétablir la vérité sur un sujet qui a suscité bien des discussions et une levée de boucliers de la part de certains.

Et le premier magistrat de souligner que « la D2562 qui relie Grasse à Draguignan, via Peymeinade et le Tignet, est un axe très fréquenté qui devait être sécurisé à la fois pour les piétons et les cyclistes. »

## La sécurité avant tout

Les bas-côtés de la chaussée désormais réaména-



Selon le maire, les gabions assurent une sécurité maximale, contrairement aux barrières en bois jusque-là présentes.

(Photo CJB)

gés, sont en effet empruntés régulièrement par nombre d'enfants qui rejoignent les écoles, par des personnes qui se rendent à la mairie et par les habitants de plusieurs lotissements.

Les palissades en bois, au demeurant très esthétiques, n'assuraient pas selon François Balazun, une protection suffisante en certains endroits du parcours.

« L'an dernier une voiture roulant trop vite a percuté ces barrières qui ont cédé sous le choc. Les gabions assurent une meilleure protection, d'autant plus qu'en contrebas, se trouve la station-service du centre commercial. Si un camion venait à perdre le contrôle, les gabions sont plus efficaces pour le stop-

per qu'une palissade en bois. »

## « Avant de faire passer des fake news... »

Le maire tient aussi à préciser qu'il avait rédigé un courrier à la sous-préfecture pour lui faire part du bien-fondé de la mise en place de ces murets suite aux controverses soulevées alors.

Et François Balazun de conclure : « aucune injonction de la préfecture n'a été donnée pour que je procède à leur enlèvement, comme cela a été écrit dans un magazine. Avant de faire passer des fake news, mieux vaut s'informer auprès des services compétents. »

CORINNE  
JULIEN BOTTONI